

Expéditeur ONAFTS Rue de Trèves 70 B-1000 Bruxelles

service

date

notre réf.

votre réf.

contact

téléphone

télécopieur

Concerne: **Supplément aux allocations familiales**

Madame, Monsieur,

Les chômeurs, les pensionnés, les invalides, les handicapés, les malades et les familles monoparentales ont parfois droit à un **supplément aux allocations familiales**. Les personnes ayant repris le travail après une période de chômage ou de maladie de longue durée et les personnes qui percevaient auparavant des prestations familiales garanties peuvent également conserver le supplément pendant deux ans au maximum. Les conditions sont indiquées dans la feuille d'info ci-jointe.

Il se peut que vous ayez déjà eu droit au supplément dans le passé, mais que ce droit ait pris fin, parce que vous ne remplissiez plus les conditions, compte tenu de vos revenus ou de votre situation familiale.

Entre-temps, vous **répondez peut-être** à nouveau **aux conditions**. Si vous pensez avoir droit au supplément, **complétez les revenus de votre ménage sur le formulaire ci-joint** pour les mois au cours desquels leur total ne dépassait pas le montant maximum. Renvoyez-nous le formulaire, de sorte que nous puissions examiner si vous avez droit au supplément. Même si le total de vos revenus et de ceux de votre partenaire éventuel ne sont inférieurs au montant maximum que pour un mois, vous pouvez avoir intérêt à nous le faire savoir.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre gestionnaire de dossier

Quand pouvez-vous obtenir un supplément?

- **Si**
 - vous percevez des allocations de chômage
 - vous êtes prépensionné(e)
 - vous êtes malade**depuis plus de 6 mois**
- **ou si**
 - vous êtes invalide
 - vous êtes handicapé(e)
 - vous êtes pensionné(e)

Si vous avez été chômeur(euse) ou malade pendant plus de 6 mois et si vous **recommencez à travailler**, vous pouvez conserver le supplément **pendant encore 2 ans au maximum**. Les revenus de votre ménage ne peuvent toutefois pas dépasser le montant maximum autorisé.

- Si vous êtes **parent isolé** et ne percevez pas déjà un autre supplément aux allocations familiales.
- Si vous perceviez **auparavant des prestations familiales garanties**, mais êtes passé(e) au régime des travailleurs salariés. Dans ce cas, vous pouvez encore percevoir le **montant majoré** des prestations familiales garanties **pendant 2 ans au maximum**. Ce montant correspond aux allocations familiales ordinaires, majorées du supplément pour chômeurs de longue durée.

A combien les revenus BRUTS de votre ménage peuvent-ils s'élever (montants maximums)?

- **Vous habitez avec votre conjoint/partenaire et les enfants**
Le total de vos revenus professionnels et allocations et de ceux de votre conjoint/partenaire peut s'élever à **2.131,19 EUR brut** par mois au maximum.
- **Vous vivez seul(e) avec les enfants**
Le total de vos revenus professionnels et allocations peut s'élever à **2.060,91 EUR brut** par mois au maximum.

Les montants suivent l'indice des prix.

Revenus à mentionner:

- allocations de chômage, indemnités de l'assurance maladie, indemnités pour accident du travail, pour maladie professionnelle, pour handicapés, revenu d'intégration;
- pensions et rentes;
- salaires;
- revenus comme travailleur indépendant;
- chèques ALE.

Des règles spéciales sont applicables pour le volontariat. Votre caisse d'allocations familiales peut vous fournir plus d'explications.

Revenus à NE PAS mentionner:

- allocations familiales;
- pension alimentaire;
- allocations pour l'aide d'une tierce personne;
- allocations d'intégration pour handicapés;
- indemnités pour frais aux accueillants d'enfants payées par l'ONE;
- indemnités forfaitaires pour la tutelle de mineurs étrangers non accompagnés.

Des revenus de qui faut-il tenir compte?

Vos propres revenus et ceux de votre conjoint ou partenaire ou de la personne avec laquelle vous formez un **ménage de fait**.

Conformément à la loi, des personnes forment un ménage de fait lorsqu'elles:

- cohabitent à la même adresse;
- ne sont ni parentes ni alliées jusqu'au troisième degré (donc pas des parents, enfants, frères, soeurs, grands-parents, oncles, tantes);
- et contribuent chacune à régler conjointement leurs problèmes ménagers, financièrement ou d'une autre manière.

Allocations familiales avec supplément

Allocations familiales ordinaires	Premier enfant	83,40 EUR
	Deuxième enfant	154,33 EUR
	A partir du troisième enfant	230,42 EUR
+		
Supplément pour chômeurs de longue durée et (pré)pensionnés	Premier enfant	42,46 EUR
	Deuxième enfant	26,32 EUR
	A partir du troisième enfant	
	dans une famille monoparentale	21,22 EUR
	dans une autre famille	4,62 EUR
OU		
Supplément pour malades de longue durée invalides et handicapés	Premier enfant	91,35 EUR
	Deuxième enfant	26,32 EUR
	A partir du troisième enfant	
	dans une famille monoparentale	21,22 EUR
	dans une autre famille	4,62 EUR
OU		
Supplément pour familles monoparentales	Premier enfant	42,46 EUR
	Deuxième enfant	26,32 EUR
	A partir du troisième enfant	21,22 EUR
+		
Suppléments d'âge	Enfant âgé de plus de 6 mais de moins de 12 ans le 1 ^{er} octobre 2008	28,98 EUR
	Enfant âgé de plus de 12 mais de moins de 18 ans le 1 ^{er} octobre 2008	44,27 EUR
	Enfant ayant déjà atteint l'âge de 18 ans le 1 ^{er} octobre 2008	56,29 EUR

Les montants suivent l'indice des prix.

Exemple 1: Christine et Valérie ont une fille de 2 ans. Valérie est chômeuse depuis 9 mois déjà, et les revenus du ménage sont inférieurs à 2.131,19 EUR brut par mois. La famille a droit à un supplément et perçoit:

83,40	EUR	d'allocations familiales
42,46	EUR	de supplément
0	EUR	de supplément d'âge

+

125,86 EUR

Exemple 2: Sarah et Jérôme ont un fils de 17 ans. Jérôme est invalide, et les revenus du ménage sont inférieurs à 2.131,19 EUR brut par mois. La famille a droit à un supplément et perçoit:

83,40	EUR	d'allocations familiales
91,35	EUR	de supplément
44,27	EUR	de supplément d'âge

+

219,02 EUR

Exemple 3: Malik est un père isolé ayant 2 enfants de 8 et 10 ans. Il travaille, mais son salaire est inférieur à 2.060,91 EUR brut par mois. Il a droit à un supplément pour familles monoparentales et perçoit:

83,40	EUR	+	154,33	EUR	d'allocations familiales
42,46	EUR	+	26,32	EUR	de supplément
28,98	EUR	+	28,98	EUR	de suppléments d'âge

+

364,47 EUR

D'autres questions?

Il est impossible de mentionner ici toutes les situations. Si vous doutez de votre droit au supplément d'allocations familiales ou si vous avez d'autres questions, prenez contact avec votre caisse d'allocations familiales. Vous trouverez également des informations sur les allocations familiales sur www.allocationfamiliale.be.

Supplément aux allocations familiales

Période.....

Les données sont demandées pour pouvoir payer des allocations familiales. Si vous souhaitez consulter ou corriger les données qui vous concernent, adressez-vous à votre caisse d'allocations familiales à l'adresse susmentionnée.

contact
téléphone
dossier numéro

Habitez-vous seul(e) avec les enfants?

- Oui Non

Comment compléter les revenus bruts de votre ménage?

- Complétez **vos propres revenus bruts** dans le premier tableau.
- Complétez les **revenus bruts de votre conjoint ou partenaire** dans le deuxième tableau.
Remarque importante! Si vous vous êtes établi(e) en ménage ou êtes allé(e) habiter seul(e) récemment, ne complétez le deuxième tableau que pour les mois au cours desquels vous avez cohabité avec votre conjoint ou partenaire.
- Il arrive fréquemment que vous ne connaissiez que vos revenus nets. **Consultez la fiche de rémunération ou la fiche de prestations pour connaître vos revenus bruts.** Vous pouvez également joindre une copie bien lisible d'une fiche de rémunération ou d'une fiche de prestations.
- Si vous n'avez pas suffisamment de place, vous pouvez joindre une feuille séparée.
- S'il s'agit d'un montant annuel (rente par exemple) ou d'une indemnité en une fois (en cas d'accident, par exemple), indiquez-le clairement.

1

Vos propres revenus bruts des 12 derniers mois

	<i>Janvier</i> <small>(ex. 1.323 EUR)</small>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>
Salaires <i>y compris titres-services, même si vous percevez des allocations en plus de votre salaire</i>
Revenus comme travailleur indépendant
Allocations de chômage <i>y compris prépensions, allocations de garantie de revenu, indemnités aux accueillants d'enfants payées par l'ONEM</i>
Indemnités de maladie et d'invalidité <i>y compris pour maladie professionnelle ou accident du travail</i>
Revenu d'intégration (CPAS)
Pensions et rentes <i>y compris extralégales</i>
Autres revenus: Comme volontaire Allocations de l'étranger Autres
Cochez si tel est le cas	<input type="checkbox"/> Pas de revenus	<input type="checkbox"/> Pas de revenus	<input type="checkbox"/> Pas de revenus	<input type="checkbox"/> Pas de revenus	<input type="checkbox"/> Pas de revenus	<input type="checkbox"/> Pas de revenus

	Juillet (ex. 1.323 EUR)	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Salaires <i>y compris titres-services, même si vous percevez des allocations en plus de votre salaire</i>
Revenus comme travailleur indépendant
Allocations de chômage <i>y compris prépensions, allocations de garantie de revenu, indemnités aux accueillants d'enfants payées par l'ONEM</i>
Indemnités de maladie et d'invalidité <i>y compris pour maladie professionnelle ou accident du travail</i>
Revenu d'intégration (CPAS)
Pensions et rentes <i>y compris extralégales</i>
Autres revenus: Comme volontaire Allocations de l'étranger Autres
Cochez si tel est le cas	<input type="checkbox"/> Pas de revenus					

2

Revenus bruts de votre conjoint ou partenaire au cours des 12 derniers mois

	Janvier (ex. 1.323 EUR)	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Salaires <i>y compris titres-services, même si vous percevez des allocations en plus de votre salaire</i>
Revenus comme travailleur indépendant
Allocations de chômage <i>y compris prépensions, allocations de garantie de revenu, indemnités aux accueillants d'enfants payées par l'ONEM</i>
Indemnités de maladie et d'invalidité <i>y compris pour maladie professionnelle ou accident du travail</i>
Revenu d'intégration (CPAS)
Pensions et rentes <i>y compris extralégales</i>
Autres revenus: Comme volontaire Allocations de l'étranger Autres
Cochez si tel est le cas	<input type="checkbox"/> Pas de revenus					

	Juillet <i>(ex. 1.323 EUR)</i>	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Salaires <i>y compris titres-services, même si vous percevez des allocations en plus de votre salaire</i>
Revenus comme travailleur indépendant
Allocations de chômage <i>y compris prépensions, allocations de garantie de revenu, indemnités aux accueillants d'enfants payées par l'ONEM</i>
Indemnités de maladie et d'invalidité <i>y compris pour maladie professionnelle ou accident du travail</i>
Revenu d'intégration (CPAS)
Pensions et rentes <i>y compris extralégales</i>
Autres revenus: Comme volontaire Allocations de l'étranger Autres
Cochez si tel est le cas	<input type="checkbox"/> Pas de revenus	<input type="checkbox"/> Pas de revenus	<input type="checkbox"/> Pas de revenus	<input type="checkbox"/> Pas de revenus	<input type="checkbox"/> Pas de revenus	<input type="checkbox"/> Pas de revenus

Vos revenus peuvent être contrôlés!

Des déclarations sciemment inexactes peuvent donner lieu à des sanctions administratives. Les allocations familiales payées indûment peuvent être retenues intégralement sur les allocations familiales dues à l'avenir ou être récupérées.

3

Autres membres du ménage

Complétez ci-contre les données de tous les autres membres du ménage.

Pas les enfants pour lesquels nous payons les allocations familiales

Lien avec les enfants:

ex.: oncle, grand-mère, frère, père adoptif, tuteur, aucun

Situation professionnelle:

ex.: travailleur indépendant, travailleur salarié, pensionné, bénéficiaire d'une pension de survie, chômeur, etc.

1. Nom et prénom
Né(e) le lien
Situation professionnelle
Dans le ménage du au
2. Nom et prénom
Né(e) le lien
Situation professionnelle
Dans le ménage du au

Renvoyez-nous ce formulaire le plus rapidement possible!

Si vous percevez déjà un supplément et si vous ne nous renvoyez pas ce formulaire dans les 30 jours, nous devons vous réclamer ce supplément.

4

Signature

Je déclare avoir complété ce formulaire de manière sincère et complète.

Date

Signature



Téléphone / Télécopieur

Courriel